

**PROCÈS-VERBAL  
SÉANCE ORDINAIRE DU 1<sup>ER</sup> DÉCEMBRE 2020**

Dans l'Arrêté numéro 2020-029 émis le 26 avril 2020 par M<sup>me</sup> Danielle McCann, alors ministre de la Santé et des Services sociaux, lequel est toujours en vigueur, il est prévu que les élus sont autorisés à participer aux séances du conseil par tout moyen de communication et que l'enregistrement des délibérations de cette séance doit être publié dès que possible après celle-ci. Depuis le 8 septembre 2020, les séances du conseil municipal de la Ville de La Pocatière sont tenues en présentiel pour certains membres du conseil et par visioconférence pour d'autres. L'enregistrement audio des séances du conseil ainsi tenues est publié sur le site Internet de la Ville.

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil et par visioconférence, le mardi 1<sup>er</sup> décembre 2020, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. le maire Sylvain Hudon

M. Vincent Bérubé  
M<sup>me</sup> Lise Bellefeuille  
M. Mario Guignard  
M. Simon Fissette  
M. Steve Leclerc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Cédric Gagnon, directeur général, M<sup>me</sup> Isabelle Lemieux, trésorière, et M<sup>me</sup> Danielle Caron, greffière.

**Moment de réflexion**

Avant de débiter la séance, M. le maire invite ses consœur et confrères membres du conseil municipal à un court moment de réflexion.

**Adoption de l'ordre du jour**

**279-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé.

**Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 16 novembre 2020**

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 72 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

**280-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 16 novembre 2020.

**Approbation de dépenses - Autorisation de paiement - Liste des engagements**

**281-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'APPROUVER les dépenses inscrites à la liste sélective des déboursés de la période du 4 au 30 novembre 2020, à la liste des comptes fournisseurs émise en date du 26 novembre 2020 ainsi qu'au journal des salaires du mois de novembre 2020, le tout totalisant une somme de 536 604,74 \$, d'autoriser leur paiement, et d'accepter la liste des engagements au montant de 1 883 922,55 \$.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles pour les dépenses ci-haut décrétées.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Déclaration des intérêts pécuniaires des membres du conseil**

Conformément aux dispositions de l'article 358 de la Loi sur les élections et référendums dans les municipalités, les membres du conseil déposent devant ce dernier leur déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

### **Gestion des opérations du Centre Bombardier - Contrat avec Sogep inc.**

**282-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le contrat par lequel la Ville de La Pocatière confie à SOGEP inc. la gestion des opérations du Centre Bombardier, pour la période du 1<sup>er</sup> décembre 2020 au 30 juin 2021, et ce, aux termes et conditions stipulés audit contrat;

DE DÉCRÉTER, à cette fin, une dépense de 33 700 \$, toutes taxes en sus;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Vente des souffleuses à neige Sicard 1973 et 1979**

**283-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Simon Fissette et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière vende à 9261-7703 Québec inc., faisant affaires sous la dénomination Les entreprises MSA (2020), ses souffleuses à neige Sicard de 1973 et 1979, au prix total de 11 000 \$, toutes taxes en sus, payable comptant à la signature du transfert. Ladite vente est consentie sans garantie;

QUE M. Steeve Thériault, responsable des immeubles et aide-inspecteur en bâtiment, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Convention d'approvisionnement de ressources en vue de combler un déficit d'exploitation et de gestion - Entente avec l'Office municipal d'habitation de La Pocatière**

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière fournit à l'Office municipal d'habitation de La Pocatière une ressource cadre pour assurer la direction générale dudit Office pour une période indéterminée;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'encadrer cette fourniture de services dans un contrat détaillant les engagements et responsabilités de chacune des parties;

**284-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M<sup>me</sup> la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, telle que rédigée, la convention d'approvisionnement de ressources en vue de combler un déficit d'exploitation et de gestion à intervenir entre l'Office municipal d'habitation de La Pocatière et la Ville de La Pocatière, relativement au prêt des services de M<sup>me</sup> Odile Soucy pour assurer la direction générale de l'OMH, aux termes et conditions contenues à ladite convention;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ladite convention, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution;

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée pour l'année 2020, aux prévisions budgétaires de la Ville pour ladite année.

Isabelle Lemieux, trésorière

**Centre Bombardier – Bail en faveur de Hockey mineur du Kamouraska inc.**

**285-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue à Hockey mineur du Kamouraska inc. le local numéro 19 et les rangements numéros 22, 26 et 82 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2022, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

**Centre Bombardier – Bail en faveur du Club de patinage artistique de La Pocatière inc.**

**286-2020** **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le bail aux termes duquel la Ville de La Pocatière loue au Club de patinage artistique de La Pocatière inc. le local numéro 68 et les rangements numéros 23, 26 et 63 du Centre Bombardier, pour une période de 24 mois débutant le 1<sup>er</sup> janvier 2021 et se terminant le 31 décembre 2022, et ce, aux conditions et loyer stipulés audit bail;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Cédric Gagnon, directeur général, à signer ledit bail, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Autorisation de circuler - Chargeur avec souffleuse à neige**

**287-2020** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière autorise la circulation dans les rues de la Ville du chargeur 624 de marque John Deere, équipé d'une souffleuse à neige Larue D55, année 2020, pour les opérations de déneigement, en période normale et en période de dégel, et ce, conformément au permis spécial de circulation à émettre par la SAAQ (classes 1 et 6);

QUE M. Stéphane Roy, contremaître aux Travaux publics, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

## **Entente administrative concernant la communication de renseignements avec la SAAQ**

ATTENDU qu'aux fins de la poursuite de tout contrevenant pour tout constat d'infraction délivré sur le territoire relevant de la juridiction de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, il est nécessaire que la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après appelée la « Société ») communique certains renseignements à la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière;

ATTENDU qu'en vertu de certaines dispositions du Code de la sécurité routière (L.R.Q., c. C-24.2), notamment les articles 112, 586, 587 et 587.1 et de certaines dispositions de Code de procédure pénale (L.R.Q., c. C-25.1), notamment les articles 364 et 365, il est nécessaire que la Ville de La Pocatière, par le biais de la Cour municipale commune, communique certains renseignements à la Société;

ATTENDU qu'à cet effet la Ville de La Pocatière, par le biais de la Cour municipale commune, a signé une entente administrative concernant la communication de renseignements avec la Société le 10 janvier 2005;

ATTENDU que, par résolution du conseil municipal, la Ville de La Pocatière, par le biais de la Cour municipale, a désigné M<sup>me</sup> Louise Dussault à titre de coordonnatrice de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique;

ATTENDU que, suite au départ de M<sup>me</sup> Louise Dussault, il y a lieu de désigner M<sup>me</sup> Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à titre de coordonnatrice de l'entente, responsable des employés désignés, responsable de la diffusion des renseignements et responsable du protocole technique;

Pour ces motifs,

**288-2020** IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Vincent Bérubé et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

Que la Ville de La Pocatière désigne, pour l'application de ladite entente, M<sup>me</sup> Noémie Malenfant, greffière de la Cour municipale commune de la Ville de La Pocatière, à titre de :

- responsable de la diffusion des renseignements;
- responsable du protocole technique;
- coordonnatrice de l'entente;
- responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société;

Que M<sup>me</sup> Noémie Malenfant, responsable des employés désignés, puisse désigner une ou plusieurs autre(s) personne(s) qu'elle est chargée d'identifier pour la seconder dans cette tâche ou pour la remplacer en cas d'absence temporaire;

Que M<sup>me</sup> Noémie Malenfant, responsable des employés désignés pour accéder aux renseignements communiqués par la Société, soit elle-même autorisée à accéder aux renseignements et, en conséquence, autorisée à signer tous les formulaires requis pour s'octroyer l'accès à ces renseignements.

### **La Grande illumination de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima - Autorisation de sortie des pompiers**

**289-2020**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Mario Guignard et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER la sortie de quatre pompiers et d'autant de véhicules du Service intermunicipal de sécurité incendie de La Pocatière, pour souligner La Grande illumination de la Fondation de l'Hôpital Notre-Dame-de-Fatima, le mercredi 9 décembre prochain, à 18 h 30, dans le stationnement de l'Hôpital. Cet événement sera tenu en simultané avec les dix fondations hospitalières et en santé du Bas-Saint-Laurent.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2020.

Isabelle Lemieux, trésorière

### **Autres sujets**

Aucun sujet n'est ajouté.

### **Période de questions**

Les questions adressées au conseil portent sur les sujets suivants :

- Entreprise qui acquiert les souffleurs - L'adjudicataire est établi à Saint-Agapit
- Politique familiale et amie des aînés - Bon outil d'information et d'aide à la décision pour le conseil

### **Levée de la séance**

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

**290-2020**     **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 14.